



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 6 février 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-02-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-02-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points suivants : 5.3.1 « Négociation et signature du bail de location du local Bistro du Pôle civique : autorisation » au point 12.2.2 et 10.3.1 « Forum sur les changements climatiques du 30 janvier 2019 : retour » au point 4.1.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019 : ADOPTION**

CA 19-02-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 16 janvier 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

4.1 **FORUM SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 30 JANVIER 2019 : RETOUR**



Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, fait un retour sur le Forum sur les changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre (GES) ayant eu lieu le mercredi 30 janvier 2019 à Saint-Clet. Ce sont 35 élus, directeurs généraux et professionnels de 18 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui ont participé à cette journée. Ce Forum portait sur le rôle des municipalités face aux changements climatiques, les actions prioritaires pour la région et les moyens de mettre en place ces actions. Le plan d'action régional élaboré en 2018 a été présenté, ainsi que les propositions d'objectifs de réduction des GES. Les résultats de cette journée seront présentés aux membres du conseil de la MRC en vue de l'adoption d'un objectif et d'un plan d'action régional de réduction des émissions de GES pour Vaudreuil-Soulanges.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 19-02-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-02-06 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-02-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE HAMPDEN - DEMANDE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC DE DÉVELOPPER ET D'OFFRIR DÈS 2021 DES ACTIVITÉS DE FORMATION ADAPTÉES AUX ÉLECTIONS SIMULTANÉES DANS LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT (CHANGEMENTS CLIMATIQUES) : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT



CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-26-05 adoptée à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges autorisant le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention auprès du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la Fédération Canadienne des Municipalités pour le soutien au personnel oeuvrant contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de subvention au programme « Municipalités pour l'innovation climatique »;

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds environnement;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'approuver la création d'un poste d'agent de développement en environnement (changements climatiques); et

de recruter un agent de développement en environnement (changements climatiques), d'une durée déterminée maximale de 24 mois, de février 2019 au 28 février 2021, à 35 heures par semaine, selon la classe 8 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT (QUATRE POSTES ÉTUDIANTS) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement au projet d'implantation de la collecte des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recruter quatre étudiants à titre d'agents de sensibilisation en environnement, d'une durée déterminée de 16 semaines, de mai 2019 à août 2019, à 30 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 INSPECTEURS AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL (DEUX POSTES ÉTUDIANTS) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et de sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au service du fonds de voirie régional pendant la période estivale;



CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recruter deux étudiants à titre d'inspecteurs au fonds de voirie régional, d'une durée déterminée de 16 semaines, de mai 2019 à août 2019, à 30 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.4 ÉTUDIANT EN BUREAUTIQUE AUX COURS D'EAU POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins administratifs du service de la gestion des cours d'eau pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'approuver la création d'un poste d'étudiant en bureautique aux cours d'eau;

de recruter un étudiant en bureautique aux cours d'eau, d'une durée déterminée de 16 semaines, de mai 2019 à août 2019, à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.5 MANDAT DE REPRÉSENTATION ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, numéro d'entreprise du Québec 8821296439, désire mandater DR CONSEILS société en commandite à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de mutualiser les coûts de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT l'entente projetée avec la CNESST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de mandater DR conseils société en commandite à agir au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès de la CNESST et de ses instances administratives et **d'autoriser** le directeur général à **signer** le contrat de gestion mutuelle;



d'accepter l'entente projetée avec la CNESST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020 telle que rédigée et dont la direction générale de la MRC en a fait une lecture complète et s'en déclare satisfaite;

d'autoriser DR conseils société en commandite à **signer** cette entente pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 PRESTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : SUIVI

Madame France D'amour, greffière de la MRC et de la cour municipale régionale, fait un suivi sur la prestation de la Sûreté du Québec suite aux diverses rencontres avec les directeurs des postes Est et Ouest.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER - REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1^{er} septembre 2018 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du Ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a adressé une correspondance le 25 octobre dernier à la sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de la Jacques-Cartier demandant au ministère de la Sécurité publique d'appliquer son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC;



POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'appuyer la MRC de la Jacques-Cartier dans sa demande au ministère de la Sécurité publique d'appliquer son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC;

de transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec.

Proposition adoptée.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 ENTENTE POUR TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE CERTAINS COURS D'EAU À SAINT-CLET ET SAINTE-MARTHE AFIN DE RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau prévoit que la MRC peut réaliser des actions ou des mesures préventives sur les cours d'eau telles que déneiger et déglacer les ponceaux et les cours d'eau avant la crue printanière;

CONSIDÉRANT QUE la fonte printanière rapide dans les champs agricoles est en partie responsable des inondations survenues à la municipalité de Saint-Clet en 2014;

CONSIDÉRANT QUE des inondations surviennent aussi près de l'hôtel de ville de Sainte-Marthe pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT le besoin que soient réalisés le déneigement et le déglacage préventifs avant la fonte printanière, du cours d'eau du Domaine et de ses Branches 1, 2A, 4, du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau et de ses Branches 2 et 3, de la Branche 3 du cours d'eau Rodrigue et des Branches 18, 20, 21 et 30 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe et à Saint-Clet;

CONSIDÉRANT la liste de priorités identifiées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure une entente avec les municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Marthe sur la gestion de ces travaux de déneigement et de déglacage qui portent sur les responsabilités respectives des parties et sur la répartition des coûts;

CONSIDÉRANT l'urgence de signer une entente d'une durée d'un (1) mois étant donné les conditions météorologiques imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE cette même entente, mais pour une durée de 5 ans, sera proposée à la séance du conseil du 20 février 2019;

POUR CES MOTIFS,

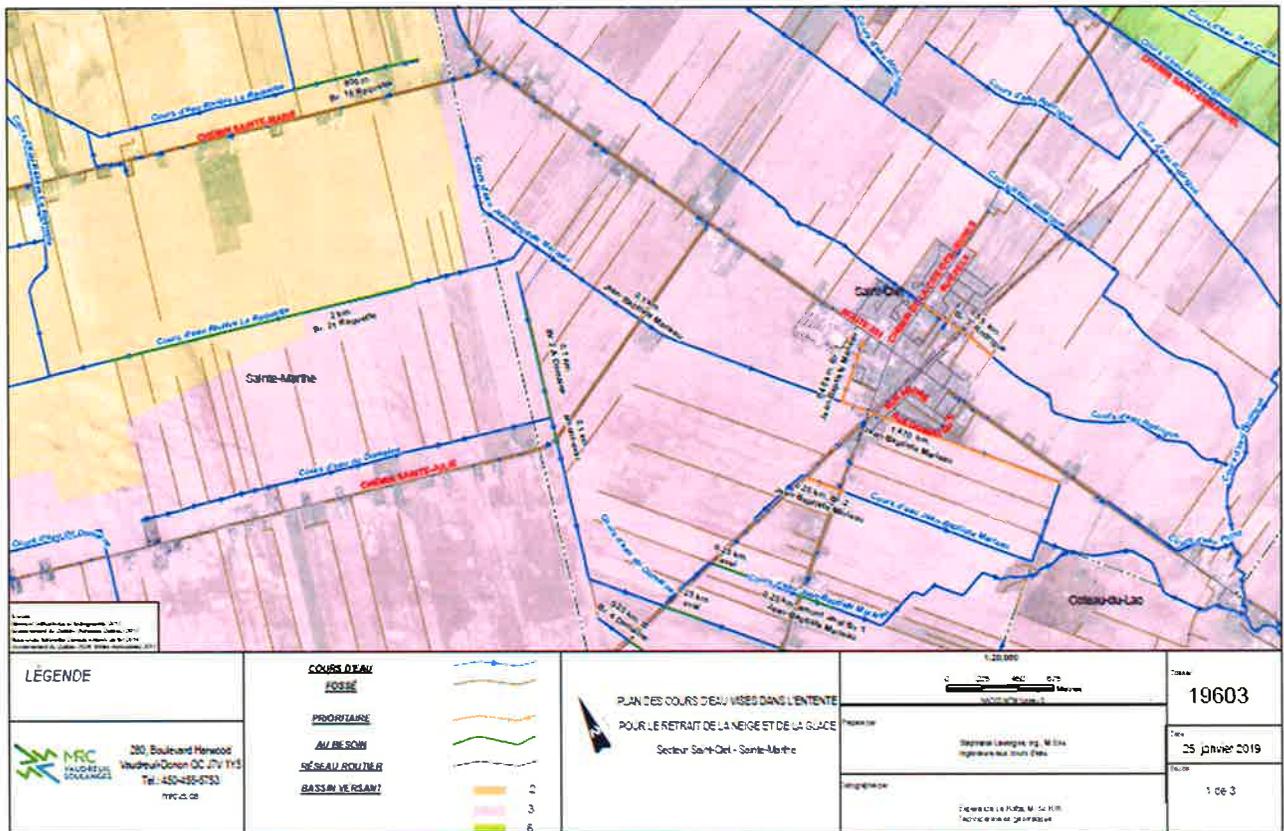
CA 19-02-06-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

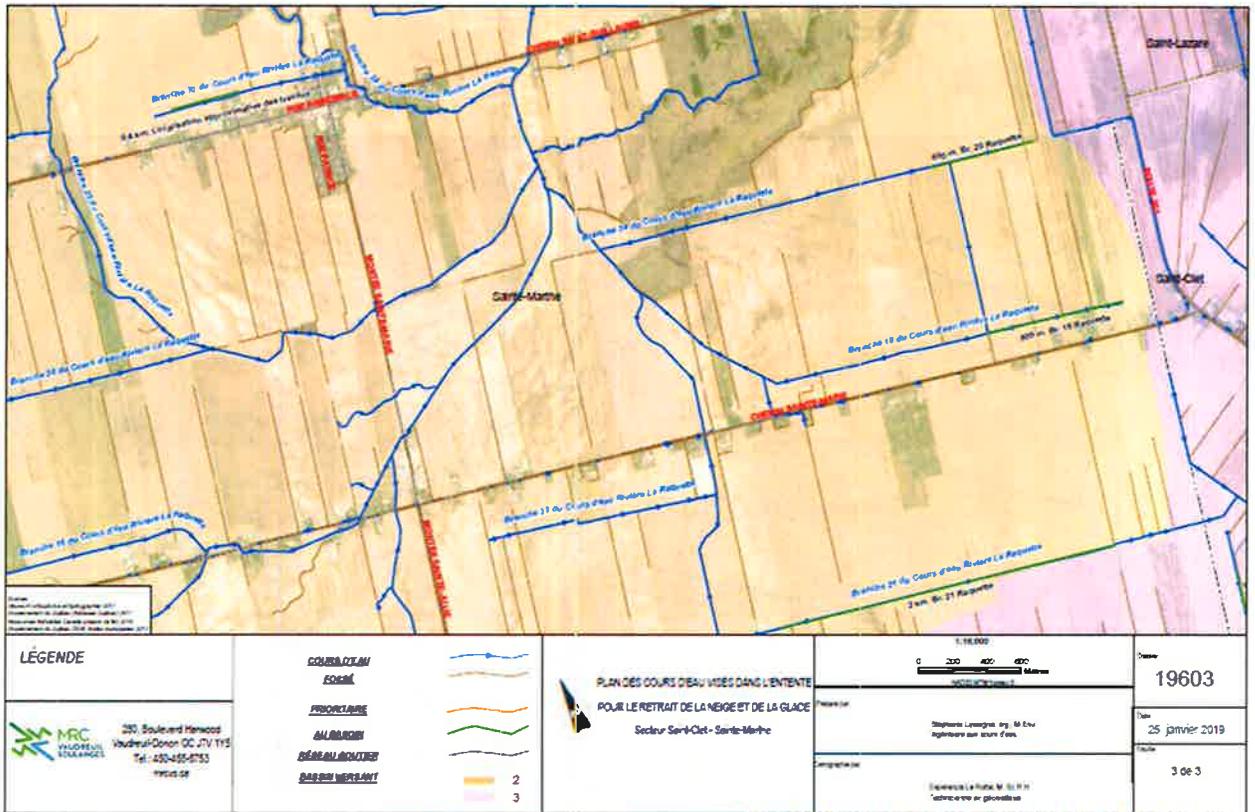
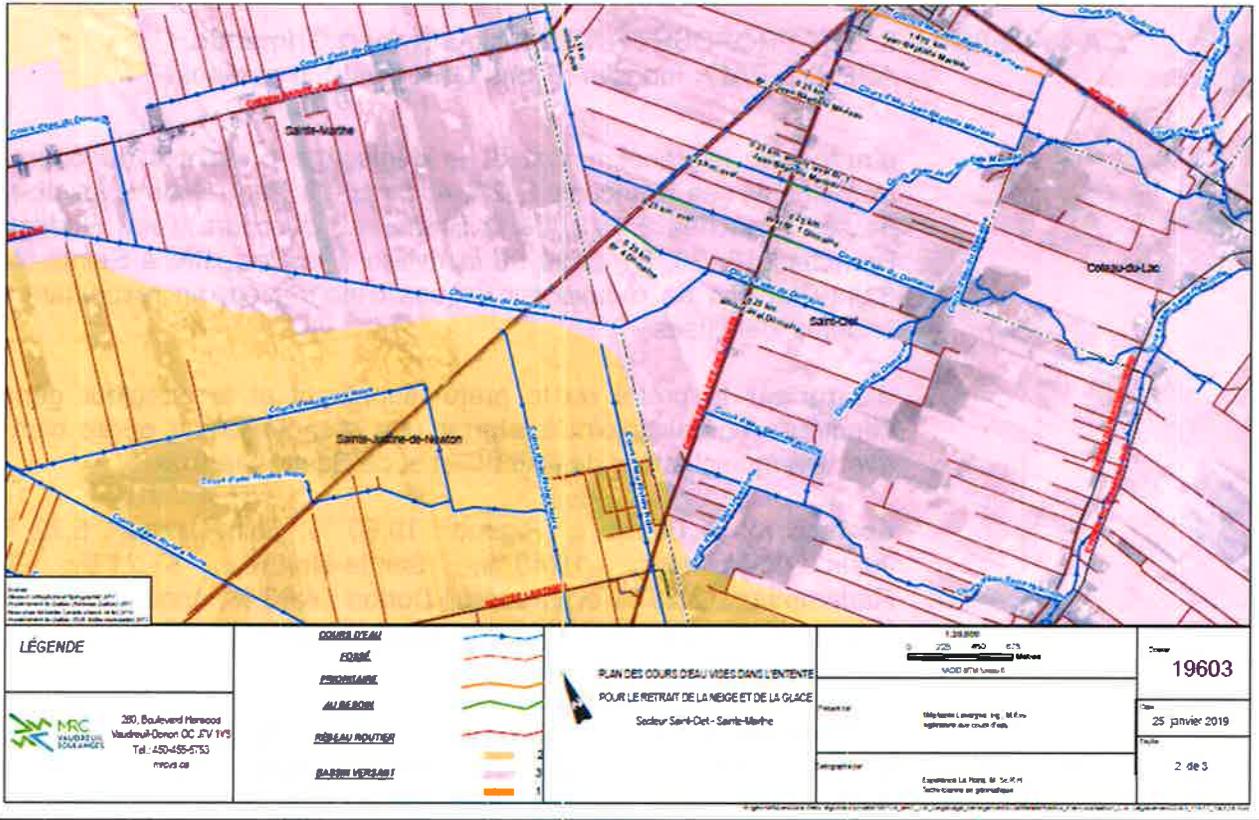
d'autoriser le déneigement et le déglçage préventifs du cours d'eau du Domaine et ses Branches 1, 2A, 4, du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau et de ses Branches 2 et 3, de la Branche 3 du cours d'eau Rodrigue, et des Branches 18, 20, 21 et 30 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe et à Saint-Clet afin de réduire les risques d'inondation, en respectant la liste de priorités identifiées;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente, d'une durée d'un (1) mois, avec les municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Marthe;

de facturer le Bassin 2 (Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion : 4,03 %) concerné par les travaux lorsque le déneigement et le déglçage touchent les Branches 18, 20, 21 et 30 de la rivière à la Raquette;

de facturer le Bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %) concerné par les travaux lorsque le déneigement et le déglçage touchent le cours d'eau du Domaine et ses Branches 1, 2A, 4, le cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau et ses Branches 2 et 3 et la Branche 3 du cours d'eau Rodrigue.





Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.



10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.3.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS POUR LA MONTÉRÉGIE (PADF) 2018-2021 ET DÉSIGNATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente serait dotée d'une somme de 653 841 \$ pour financer des projets liés à différentes fonctions de la forêt;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie (également collectivement appelées les « délégataires ») doivent désigner une MRC à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le rapport final du PADF 2015-2018 a été déposé et adopté;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de confirmer la fermeture du Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018;

d'accepter la nouvelle entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente;

de mandater le préfet pour signer le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans et registres annuels par la Table de concertation des préfets de la Montérégie;

de désigner la MRC Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire dans le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Proposition adoptée.

10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ



11.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC – RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.20

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-300.20 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier l'article 2 du chapitre 5 et l'article 32 du chapitre 11 et de modifier certaines grilles des usages et des normes quant aux marges latérales des bâtiments jumelés et contigus.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro URB-300.20 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro URB-300.20 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 395-8-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-8-2018 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-8-2018 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-8-218 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE PINCOURT – RÈGLEMENT NUMÉRO 870

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 870 a pour objet l'adoption du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 870 de la ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 870 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.



11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un bref retour sur le dossier de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges et il souligne que la MRC de Vaudreuil-Soulanges se réjouit de l'annonce sur le maintien du site initialement prévu pour l'hôpital faite par le gouvernement le 1^{er} février dernier.

11.4 RENCONTRE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET SA PROBLÉMATIQUE DES BERGES LE LONG DE LA RIVIÈRE DELISLE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe avoir eu des discussions avec la Fédération québécoise des municipalités concernant la demande de la Municipalité de Saint-Polycarpe et la problématique des berges le long de la rivière Delisle. Une rencontre est prévue le 14 février 2019 afin d'évaluer la situation et de trouver des pistes de solution pour aider la municipalité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.2.1 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, demande la tenue d'un huis clos.

12.2.1.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

**CA 19-02-06-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal
APPUYÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo et résolu**

de lever la séance à 14 h 33.

Proposition adoptée.

12.2.1.2 LEVÉE DU HUIS CLOS

**CA 19-02-06-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal
APPUYÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo et résolu**

de lever le huis clos à 14 h 46.

Proposition adoptée.

Monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, quitte son siège à 14 h 47.



12.2.2 NÉGOCIATION ET SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION DU LOCAL BISTRO DU PÔLE CIVIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité du local Bistro situé au rez-de-chaussée du Pôle civique suite au départ de son précédent locataire;

CONSIDÉRANT QUE le local est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH-VS) recherche un local pour ses bureaux et a manifesté son intérêt dans la location du local Bistro du Pôle civique;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-02-06-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à la négociation et à la signature du bail de location pour le local Bistro du Pôle civique avec l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH-VS).

Proposition adoptée.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 RENCONTRE ENTRE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi sur la rencontre tenue entre la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 30 janvier 2019. La rencontre a eu pour but de relancer les dossiers communs dont le pôle logistique et les projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions. Les deux MRC prévoient se rencontrer régulièrement afin de travailler en étroite collaboration afin de faire avancer les dossiers communs.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

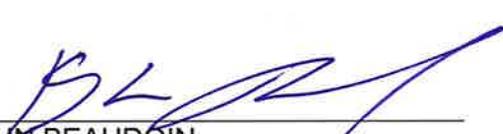
CA 19-02-06-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 58.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier